



**Commune de Lussery-Villars**  
**Municipalité**



## **Rapport de gestion et comptes 2021**

## Index des abréviations

AIPCV	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association régionale action sociale – Prilly Echallens
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de constructions
CH	Contrôle des habitants
CMS	Centre médico-social
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'Environnement
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC	Eaux claires
EU	Eaux usées
EP	Epuration
EHNV	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PGA	Plan général d'affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
POCAMA	Portail cantonal des manifestations
PPA	Plan partiel d'affectation
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
STEP	Station d'Epuration des eaux usées
UAPE	Unité d'accueil pour les écoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville



## Table des matières

### **Première partie : rapport de gestion 2021**

Index des abréviations	2
Table des matières	3-4
Préavis municipal	5
Conseil général	
- <i>Composition au 31.12.2021</i>	6
Municipalité	7
- <i>Dicastères janvier à juin 2021</i>	
- <i>Dicastères juillet à décembre 2021</i>	
Administration générale	8-10
- <i>Personnel communal – Effectif au 31.12.2021</i>	
- <i>Informatique, téléphone internet</i>	
- <i>Affaires juridiques</i>	
- <i>Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)</i>	
- <i>Union des Communes Vaudoises</i>	
Greffe Municipal	10
- <i>Naturalisations</i>	
- <i>Bulletin municipal</i>	
Contrôle des habitants	10-11
- <i>Chiffre de la population</i>	
- <i>Bureau des étrangers</i>	
- <i>Documents d'identité</i>	
- <i>Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires</i>	
- <i>Registre des chiens</i>	
- <i>Registre civique</i>	
- <i>Recensement des entreprises</i>	
- <i>Abonnements CFF</i>	
- <i>Abonnements Ciné-Séniors</i>	
Vie villageoise	12
- <i>Chasse aux œufs</i>	
- <i>Fête Nationale</i>	
- <i>Halloween</i>	
- <i>Réception des nouveaux habitants</i>	
- <i>Fenêtres de l'Avent</i>	
- <i>Distribution des sapins de Noël</i>	
- <i>Petits comptes</i>	
- <i>Noël des enfants</i>	
Cultes	13
- <i>Paroisse protestante</i>	
- <i>Paroisse catholique</i>	
Police des constructions	13
- <i>Urbanisme</i>	
Instruction publique et sport	13-14
- <i>ASIVenoge</i>	
- <i>ASICoPe</i>	
- <i>ASPIC</i>	
- <i>AIPCV</i>	
- <i>Transports scolaires</i>	

Sécurité Publique	14-15
- <i>Répondant communal</i>	
- <i>Contrôle radar</i>	
- <i>Police</i>	
ORPC	15
SDIS Venoge	15
Gestion des déchets	15-16
Services industriels	17-19
- <i>Eau potable</i>	
- <i>Vy de Mauraz</i>	
- <i>Réseau d'égout, d'épuration</i>	
- <i>STEP Entente intercommunale</i>	
Routes	19
- <i>Réfection des routes</i>	
Eclairage public	19-20
Cours d'eau	20
- <i>Pac Venoge</i>	
- <i>Canal du Moulin</i>	
Parcs et promenades	20
- <i>Place de jeu</i>	
- <i>Cimetières</i>	
- <i>Fontaines</i>	
Sécurité sociale	21-22
- <i>Dons aux associations</i>	
- <i>Plan canicule</i>	
- <i>Pandémie COVID-19</i>	
- <i>Réseau AJERCO</i>	
- <i>ARASPE</i>	
- <i>Transports accompagnés</i>	
PPDLV	22-23
- <i>Bibliothèque intercommunale de la Venoge</i>	
- <i>Local des jeunes</i>	
- <i>Bus PPDLV</i>	
- <i>Ludothèque intercommunale de la Venoge</i>	
Société de tir	23
Terrain communal	23
Forêts	23
Bâtiments communaux	24
- <i>Maintenance et transformations</i>	
- <i>Gestion des bâtiments communaux</i>	
- <i>Vieux-collège (Place de Lussery 4)</i>	
- <i>Auberge communale (Dîme 2)</i>	
- <i>Salle des Vergers (Eclépens 13)</i>	
- <i>Collège (Eclépens 2)</i>	
- <i>Abri PC</i>	
Règlements en vigueur	25
<b>Deuxième partie : comptes 2021</b>	
Préambule et bases légales	26
Comptes 2021 – résultats principaux	26-27
Comptes 2021 – présentation succincte	28
Conclusions	29



**Préavis municipal n° 01/2022**  
**Rapport de gestion et comptes 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'art. 334 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et à l'art. 88 du règlement du Conseil général de Lussery-Villars du 21.06.2016, la Municipalité a le plaisir de soumettre, pour la première fois, sous cette forme, à votre approbation le rapport de gestion et comptes de l'année 2021.

La Municipalité a décidé de vous présenter un seul préavis contenant dans la première partie le rapport de gestion, qui porte sur les tâches liées à l'activité de la Municipalité et dans la deuxième partie les comptes et commentaires, qui se rapportent sur les éléments financiers.

Les affaires communales se sont déroulées à un rythme soutenu et une année encore particulière liée à la pandémie Covid-19. La vie villageoise a pu reprendre un peu son cours dans le courant de l'automne.

La Municipalité relève quelques éléments marquants suivants :

- La poursuite des travaux de mise en conformité de notre PGA et de son règlement.
- Le changement de législature au 01.07.2021, à la suite des élections communales de mars.
- Réflexion par rapport à la transformation de la maison de commune Villars 10.
- Mise en place de la GED.
- Audit de sécurité du parc informatique.
- Projet scolaire de l'ASIVenoge.

Nous vous rappelons que toutes les décisions prises lors des séances de Municipalité sont protocolées dans les procès-verbaux. Ces dernières sont informées par le biais de notre bulletin municipal. Seules les décisions peuvent être publiques.

La Municipalité et le personnel communal répondent au mieux aux exigences de la population. Notre commune ne disposant pas de services internes spécialisés, c'est pourquoi, nous faisons appel (quand cela est nécessaire) aux différents bureaux de conseils (géomètres, avocats, notaires, etc.) afin de remplir nos fonctions avec diligence.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et la Municipalité est à disposition pour toutes questions ou remarques complémentaires.



**Municipalité au 01.07.2021**

De gauche à droite :

Yvan Stutzmann, Syndic, Christian Liard, Nicola Cardinale, Jean-François Gatabin, Sonja Saturnin

# Première partie – Rapport de gestion 2021

## Conseil général

Composition au 31.12.2021

<b>Président</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Secrétaire supp.</b>
Carrel Michel	Marmet Daniel	Rawyler Martine	Presti Nadia
<b>Scrutatrice</b>	<b>Scrutatrice</b>	<b>Scrutatrice supp.</b>	<b>Scrutatrice supp.</b>
Bietenholz Nicole	Berclaz Yvette	Badan Sandrine	Presti Nadia

### **Commission de gestion et des finances**

Weihls François  
Badan Sandrine  
Ballay Ana  
Marmet Daniel  
Berclaz Yvette

### **Commission de recours en matière d'impôts**

Badan Sandrine  
Presti Nadia  
Neuenschwander Francis

### **Délégué AJERCO**

Badan Sandrine  
Carosella Laura, suppléante

### **Délégué ASPIC**

Selva Gisèle  
Collet Véronique, suppléante

### **Délégué ASICOPE**

Piguet Cédric  
Chapuis Laurent, suppléant

### **Délégué ASIVenoge**

Chapuis Laurent  
Piguet Cédric, Suppléant

### **Commission Plan d'affectation**

Presti Nadia  
Selva Andrea  
Georges Gérald  
Lorimier Pascal  
Chevalley Kevin

### **Règlement communal de police**

Carosella Laura  
Collet Véronique  
Weihls François  
Isoz Françoise  
Georges Gérald

### **Commission de construction "Rue de Villars 10"**

Marmet Daniel  
Badan Sandrine  
Ballay Ana  
Georges Gérald  
Beausire Tunç Carine

A l'appel de la dernière séance 2021, le Conseil général comptait 34 conseillères et conseillers.

Le Conseil général s'est réuni 4 fois et le 27 avril 2021 pour l'assermentation des Autorités par le préfet Pascal Dessauges en vue de la nouvelle législature 2021-2026.

La liste des préavis présentés et acceptés durant l'exercice 2021 :

- 01-2021 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2020.
- 02-2021 Demande de crédit complémentaire au budget 2021.
- 03-2021 Demande de crédit d'étude pour la transformation du bâtiment Villars 10.
- 04-2021 Délégation de compétence à la Municipalité - législature 2021-2026.
- 05-2021 Arrêté d'imposition pour l'année 2022.
- 06-2021 Rémunération des membres de la Municipalité et du Conseil Général.
- 07-2021 Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Lussery-Villars – règlement.
- 08-2021 Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques de cautionnement.
- 09-2021 Budget 2022.

➤ Aucun préavis n'a été refusé.

## Municipalité

### *Dicastères janvier à juin 2021*

**Stutzmann Yvan, Syndic** (suppléant : Christian Liard)

Administration générale - Finances - Police - Tourisme - Urbanisme.

Délégations : UCV, ARGdV (bureau du comité), ASIVenoge (Président assoc.), musée du Cheval, Amis du Château de La Sarraz.

**Liard Christian, Vice-Syndic** (suppléant : Jean-François Gatabin)

Déchets - STEP - Bâtiments.

Délégations : ARGdV, Valorsa, Cridec / ASICoPe, ASIVenoge, AIPCV (Codir).

**Cardinale Nicola, Municipal** (suppléant : Lorimier Pascal)

Ecoles - Social - Protection Civile - Hygiène - Eglises.

Délégations : ASICoPe, ASIVenoge, EHNv, ARASPE, ORPC.

**Gatabin Jean-François, Municipal** (suppléant : Liard Christian)

Services Industriels - Forêts - Cimetières - SDIS - Sports & Loisirs.

Délégations : Réservoir de Vy (Codir), SDIS Venoge, Grpt forestier Sépey-Mormont, AIPCV, ASPIC.

**Lorimier Pascal, Municipal** (suppléant : Cardinale Nicola)

Routes - Eclairage Public - Voirie - Domaines - Police des constructions.

### *Dicastères juillet à décembre 2021*

**Stutzmann Yvan, Syndic** (suppléant : Vice-Syndic)

Administration générale - Finances - Police - Urbanisme / Transport - Développement durable - Valorisation du patrimoine immobilier - Manifestations.

Délégations : UCV, ARGdV (bureau du comité), ASIVenoge (Président assoc.), musée du Cheval, Amis du Château de La Sarraz.

**Liard Christian, Vice-Syndic** (suppléant : Saturnin Sonja)

Déchets - Déchetterie - Protection civile - Bâtiments communaux - Tourisme.

Délégations : ARGdV, ORPC, Valorsa, Cridec / ASICoPe, ASIVenoge, AIPCV (Codir).

**Saturnin Sonja, Municipale** (suppléant : Cardinale Nicola)

Ecoles - Social - Petite enfance - Bibliothèque / Local des Jeunes / Ludothèque - Eglises.

Délégations : ASICoPe, ASIVenoge, EHNv, ARASPE, AJERCO, ASPMAD, ASPIC.

**Cardinale Nicola, Municipal** (suppléant : Gatabin Jean-François)

Routes / Eclairage Public - Voirie - Domaines - Police des constructions - Suivi de chantier.

**Gatabin Jean-François, Municipal** (suppléant : Liard Christian)

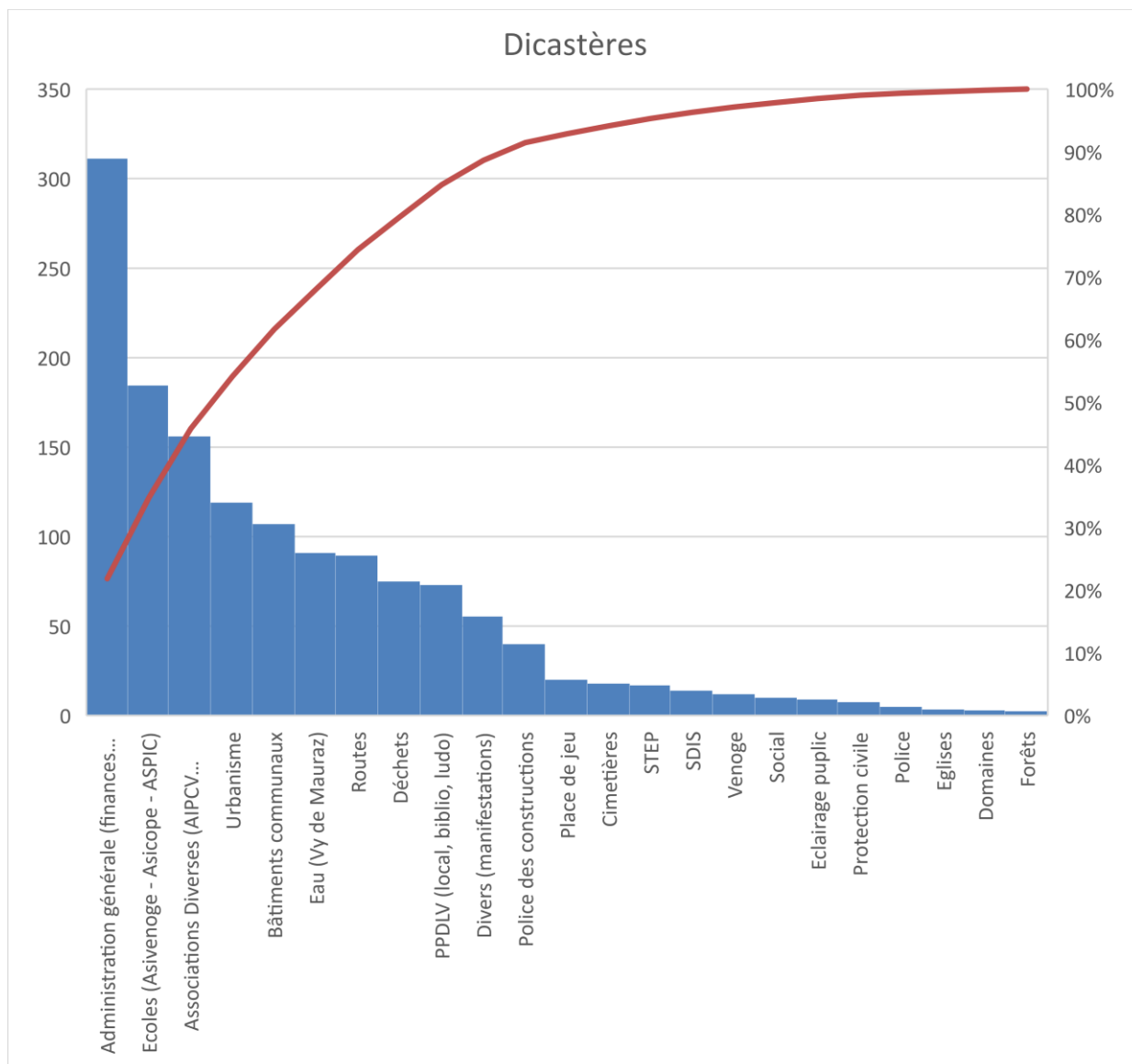
STEP - Réseau d'eau et égouts / BH - Forêts - Cimetières - Place de jeu - SDIS.

Délégations : Réservoir de Vy (Codir), SDIS Venoge, Grpmt forestier Sépey-Mormont, AIPCV.

\*\*\*\*\*

La Municipalité a siégé lors de **41 séances ordinaires** qui ont lieu le lundi soir. La durée des séances est en moyenne de 2h30, sans compter la préparation des séances. A ces séances s'ajoutent de nombreuses réunions présentiels avec des commissions, des associations intercommunales, divers partenaires, architectes, fournisseurs et autres. Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à **1'423 heures** (sans les séances de municipalité). Plus de **200 séances intercommunales** et séances diverses. **162 décisions** prises par la Municipalité.

Une fois par année, M. Dessauges, préfet du district du Gros-de-Vaud rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres. Cette visite est traditionnellement suivie d'un repas avec une autre commune du district. Cette année, la visite prévue a été annulée en raison de la situation sanitaire.



## Administration générale

### Personnel communal – Effectif au 31.12.2021

Notre commune n'a pas d'employé communal fixe. Afin de répondre aux besoins multiples pour notre village, nous pouvons compter sur Jean-Henri Chevalley (env. 15 %) qui collabore à l'entretien du patrimoine communal, des espaces verts, de la déchetterie, de l'entretien des différents locaux et sans oublier, la pose des affiches à toutes les entrées du village.

Nous avons également plusieurs personnes qui ont des tâches définies et qui donnent de leur temps à la bonne marche de la commune, selon la liste ci-dessous, ce qui représente **788.50 heures**.

<b>Surveillance horloge du vieux collège</b>	Patrick	Brocard
<b>Nettoyage salle des Vergers</b>	Barbara	Chevalley
<b>Entretien divers - aide</b>	Kevin	Chevalley
<b>Arrosage bacs à fleurs</b>	Elisabeth	Galley
<b>Entretien chapelle, collège, administration</b>	Marianne	Golay
<b>Arrosage bacs à fleurs</b>	Muriel	Guillemin
<b>Suppléance entretien bâtiments</b>	Lilianne	Piguet
<b>Responsable refuge</b>	Cédric	Piguet
<b>Arrosage bacs à fleurs</b>	Sylviane	Porret

Pour l'administration communale (greffe, contrôle des habitants et une partie du travail de la bourse), Anne-Claude Baud est engagée à 70 %. La bourse est tenue par la commune de Penthalaz à 30 % sous la responsabilité du boursier Iban Garcia qui est secondé par ses collaboratrices Anne Ruchat et Sara Ribeiro.

Pour la STEP, Guy Hildenbrand est engagé à 30 % et Cédric Piguet est en suppléance en cas de nécessité.

Au vu de la pandémie, le repas de fin d'année n'a pas pu être organisé et a été repoussé en 2022. Nous profitons de réitérer tous nos remerciements à ces personnes pour tout le travail accompli.

#### *Informatique, téléphone et internet*

Les données communales sont stockées sur un serveur local, qui est continuellement sauvegardé sur un double hébergement externe. La société Proclick Sàrl s'occupe avec professionnalisme et attention de la sécurité de nos données et de la gestion de nos PC. Elle est sensible à nos exigences et fait tout le nécessaire pour que la sécurité soit optimale. Un audit de sécurité, avec essai d'hacking, a également été effectué et les résultats se sont avérés positifs sur le système mis en place et son utilisation.

Depuis juillet, la commune s'est dotée de la GED. Les Municipaux ont leurs propres portables pour avoir l'accès aux documents et ainsi prendre connaissance du courrier pour la séance.

Le parc informatique se compose d'un poste de travail fixe au greffe municipal, deux ordinateurs portables (greffe et secrétaire du Conseil général) et cinq portables pour la Municipalité.

Nous sommes hébergés par Infomaniak et les accès Internet sont fournis par Swisscom.

L'accueil du site internet [www.lussery-villars.ch](http://www.lussery-villars.ch) donne différentes actualités et il est régulièrement mis à jour.

#### *Affaires juridiques*

Une opposition a été déposée auprès de la commune de Daillens concernant la mise à l'enquête de l'entreprise Camandona SA.

L'affaire du glissement de terrain sous la route de Penthalaz est toujours en cours, pas d'avancée importante sur ce dossier.

#### *Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)*

L'Association a comme but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des entreprises et des habitants du Gros-de-Vaud afin de répondre à leurs besoins.

36 Communes et 156 privés (entreprises et membres individuels) sont membres de l'ARGdV. Plusieurs entreprises de notre commune y font partie.

L'assemblée générale élit pour la législature son Comité composé de 9 syndics (2 par secteur sud, est, ouest, nord et du Syndic d'Echallens) et de 4 représentants du secteur privé. Les représentants au comité des communes Ouest du district sont Messieurs Grégory Wyss, Syndic de Mex et Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars.

Le Comité invite le préfet et les Députés du Gros-de-Vaud aux séances qui se tiennent une fois par mois. Il élit en son sein le Bureau du comité, composé du secrétaire général Alain Fluckiger et de 4 Syndics issus du Comité. Yvan Stutzmann qui était Président de l'assemblée générale pendant 4 ans a été élu au bureau.

Les municipalités des communes du Gros-de-Vaud et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV) se sont associées pour recenser toutes les sociétés et entreprises privées actives dans le district.

La Région du Gros-de-Vaud lance sa marque territoriale. Le nouveau logo avec sa phrase « AU-DELÀ DES APPARENANCES » peut-être utilisé sur simple demande à l'ARGdV, celui-ci se décline en plusieurs logos, par chaque société ou association.

Lors du Forum en novembre, notre champion du monde de la commune de Lussery-Villars, Jamel Wahib a reçu le prix du mérite sportif du Gros-de-Vaud.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.grosdvaud.ch>.

### *Union des Communes Vaudoises (UCV)*

La journée des communes vaudoises de l'UCV aurait dû se dérouler à Payerne, en raison du COVID, la manifestation a été annulée. L'assemblée générale a eu lieu au Forum de Savigny en novembre. L'UCV est en soutien pour toutes questions juridiques que la Municipalité se pose ou en cas de simple besoin d'information.

## Greffé municipal

### *Naturalisations*

- Une demande de naturalisation a été déposée, en cours auprès du Canton.
- 2 habitantes ont été naturalisées par procédure ordinaire.



### *Bulletin municipal*



Chaque ménage de Lussery-Villars reçoit le bulletin municipal, déposé dans la boîte aux lettres ou diffusé par Newsletter. Il est un complément au site internet. 8 bulletins communaux ont été distribués. Les communes avoisinantes, quelques associations et nos Députés du district du Gros-de-Vaud le reçoivent également.

L'objectif n'est pas d'en faire une publication régulière, mais de le diffuser en fonction de l'actualité. Nous souhaitons qu'il soit également un moyen de communication pour les citoyens et citoyennes de Lussery-Villars. Ces bulletins permettent de partager diverses informations. Ils peuvent être consultés sur le site internet.

Un groupe « Lussery-Villars Solidaire » a été créé sur Facebook en 2020, il comporte 201 membres.

## Contrôle des habitants

### *Chiffre de la population*

Le chiffre de la population au 31 décembre 2021 s'élève à **475 habitants**.

Plus de 16 ans : 197 femmes et 195 hommes / Moins de 16 ans : 37 femmes et 46 hommes

Durant l'année, nous avons dénombré : 12 naissances, 4 décès, 4 mariages, 37 départs et 49 arrivées.

Tous les nouveaux-nés ont le plaisir de recevoir une bavette avec les armoiries de la commune et son sobriquet.

### *Bureau des étrangers*

Le contrôle des habitants s'occupe de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers. Le nombre d'effectif des étrangers s'élève à : **88**, soit 23 permis B et 56 permis C.



### *Documents d'identité*

Le bureau a établi **29** demandes de cartes d'identité, soit 18 adultes et 11 enfants. Les demandes se font directement en ligne en scannant le formulaire et la photo via l'application « Navig ». Ce système fonctionne depuis fin 2014. Pour les demandes de passeports et les « combi », les citoyens doivent se rendre au Centre de biométrie à Lausanne.

### *Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires*

La Municipalité est heureuse de célébrer les jubilaires ! Chaque visite apporte son charme et son histoire, c'est toujours un plaisir de rencontrer nos aînés et de partager leur vie le temps d'une soirée. En 2021, nous avons eu 2 octogénaires, Madame Renata Invernizzi et Monsieur Alfred Berginz et 1 nonagénaire, Madame Janine Borgeaud.

La doyenne du village est Madame Gisèle Guillemain qui a fêté ses 92 ans et notre doyen, il s'agit de Monsieur André Chapuis qui a fêté ses 84 ans.

### *Registre des chiens*

La tenue à jour du registre des chiens comprend la gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaires. Une fois par année, les données sont transmises à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 60.-/chien), et de l'impôt cantonal (CHF 100.-/chien). Au 31.12.2021, la commune recense un total de **48 chiens**. De nouvelles poubelles ont été installées à différents endroits de la commune.

### *Registre civique*



Le bureau du contrôle des habitants est responsable de la gestion du rôle des électeurs. Avant chaque scrutin, il transfère au Bureau cantonal un fichier validé des électeurs inscrits. Le conditionnement et l'envoi du matériel de vote sont effectués par la Direction des achats et de la logistique du Canton de Vaud (DAL). Le bureau s'occupe également des mutations qui interviennent entre le délai donné pour le transfert des données du rôle et la date du scrutin. Le bureau transmet également le rôle des votants s'il est demandé. De plus, avant le scrutin du dimanche, il est procédé avec la secrétaire du Conseil général à l'ouverture des enveloppes et contrôle des cartes de vote. Un procès-verbal est rédigé.

### *Recensement des entreprises*

Le boursier est en charge du recensement des entreprises, indépendants et personnes morales.

Au 31.12.2021, **16 entreprises** avaient une activité sur le territoire communal. 8 individuelles - 1 Sàrl - 1 coopérative - 5 SA et 1 association.

### *Abonnements CFF*

Toute personne domiciliée à Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vuflens-la-Ville, Mex, Bournens, Boussens et Sullens peut commander une carte au prix de CHF 39.--. Un total de 5 cartes par jour est à disposition à l'administration communale de Penthalaz. Elles peuvent être réservées directement sur le site internet de la commune. C'est 87 cartes journalières qui ont été achetées pour la commune. Le montant à verser pour les cartes non vendues est de CHF 899.50 pour la commune.

### *Abonnements Ciné-Séniors*

La commune propose à ses aînés de participer pour moitié prix, soit CHF 40.-- au lieu de CHF 80.-- un abonnement Ciné-Séniors du cinéma de Cossonay. 3 abonnements ont été achetés pour la saison 2021-2022.





## Vie villageoise

L'année 2021 a été une fois de plus compliquée pour les manifestations en raison des règles sanitaires et aussi par le manque de motivation en cette année de doute. De plus, notre commune ne possède plus de sociétés locales. Heureusement que « Les ApaLOUPer » ont organisé quelques activités. Un grand merci à elles ! Néanmoins, nos manifestations contribuent grandement à maintenir un tissu social indispensable à la vie et à la bonne ambiance villageoise.

La traditionnelle sortie des Tamalous (70 ans et +) n'a pas pu être organisée, une plaque de chocolat achetée au CSP Vaud en guise de soutien leur a été offerte. Il en va de même pour la sortie des + de 18 ans. Pour 2022, nous y croyons 😊

### Chasse aux œufs

Du 2 au 6 avril 2021, les ApaLOUPer ont proposé une chasse aux œufs à travers la commune, il suffisait de retrouver des petites cartes en forme d'œuf où une lettre ou un mot était inscrit et qui formait une phrase à constituer. Chaque participant a eu droit à un petit cadeau.

### Fête Nationale

La Municipalité a accueilli à la salle des Vergers la population pour fêter le 1<sup>er</sup> août. Apéritif, repas et feu d'artifice ont ravi petits et grands ! Plus de 80 personnes ont répondu présentes.

### Halloween

Pour les enfants, la fête d'Halloween a été organisée le 30 octobre. La récolte a eu lieu en faveur des Cartons du Cœur. Ensuite les ApaLOUPer attendaient parents et enfants pour servir gratuitement une soupe à la courge.

### Réception des nouveaux habitants

Les 26 et 30 novembre, la Municipalité a reçu les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens arrivés depuis l'automne 2019. Près de 40 personnes sur 72 étaient présentes.

### Fenêtres de l'Avent

Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre, le village a été orné de magnifiques décorations et lumières, grâce à la population qui a joué le jeu. Cependant, les rencontres des vendredis n'ont pas pu se faire.

### Distribution des sapins de Noël

La traditionnelle distribution des sapins a eu lieu le 13 décembre. La population avait l'opportunité de commander un sapin et venir le chercher à la salle des Vergers.

### Petits comptes

Les petits comptes n'ont pas eu lieu ! La faute à qui 😞

### Noël des enfants

Par manque d'organisateur et en raison des incertitudes, le Noël des enfants n'a pas eu lieu. En revanche, les enfants ont reçu un paquet surprise juste avant Noël.

La commune a également participé le 21 mai à « la Nuit est belle » dans le cadre du lancement de la Fête de la Nature et à « Perséides » du 12 au 13 août. L'éclairage public a été éteint lors de ces occasions afin de profiter du ciel et de ses étoiles.

Toutes ces manifestations ont été assurées par les fidèles bénévoles et par les membres de la Municipalité. Un grand merci à toutes et tous !



## Cultes

### Paroisse protestante

La paroisse protestante de Cossonay-Grancy est composée des villages de Cossonay, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux et Senarclens.

Elle est représentée par Monsieur Pierre Alain Mischler (diacre), Monsieur Xavier Paillard (pasteur) et Madame Anne Sauter, présidente du Conseil de Paroisse.

Aucun culte n'a eu lieu sur la commune en 2021.

### Paroisse catholique

La paroisse catholique de Cossonay-La Sarraz est composée des villages d'Allens, Chavannes-Le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cuarnens, Daillens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, La Chaux, La Coudre, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Lussery-Villars, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Montricher, Orny, Penthalaz, Penthaz, Pompaples et Senarclens.

Elle est représentée par le Curé Jean Burin des Roziers et Monsieur Michel Rossi, président du Conseil de Paroisse.

Le comité des communes gère le budget des églises catholiques et le fond de rénovation. Actuellement la rénovation de l'église Catholique de La Sarraz est en cours, Yvan Stutzmann en est le président de ce comité.

## Police des constructions

Dès qu'une intervention (même provisoire) modifie un site en surface ou en sous-sol, elle est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation (art. 103, al. 1 LATC). Cette obligation s'applique aussi bien en zone à bâtir qu'en dehors de celle-ci. Tous les travaux de construction, de transformation ou de démolition doivent être annoncés à la commune qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC).

- 6 autorisations municipales (murs, clôtures, cabanons, piscine, divers).
- 3 dossiers ont été soumis à l'enquête publique.
- 3 permis de fouille ont été délivrés.
- 2 installations solaires ont été annoncées. Nous précisons que l'installation de panneaux solaires, quelle que soit la surface n'est plus soumise à autorisation.



### Urbanisme

L'élaboration du PaCom est en cours, en collaboration avec le bureau Urbaplan. Pour donner suite à la non-entrée en matière de la DGTL, quant à la possibilité de modifier une partie d'une parcelle en zone d'utilité publique (actuellement affectée en ZIG), la Municipalité est contrainte de revoir son projet initial en 2022.



## Instruction publique et sport

### ASIVenoge

L'établissement primaire de Penthalaz-Venoge accueille les élèves de 1P à 8P de 6 communes. La direction et le secrétariat se trouvent au collège du Cheminet à Penthalaz.

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année et traité les préavis qui lui ont été soumis par le Comité de Direction. Le CoDir s'est réuni à 21 reprises durant l'année, en présentiel ou par vidéo conférence. Il a traité, tout au long de l'année, les sujets habituels tels que les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés et surtout le projet d'extension du futur complexe scolaire du Cheminet à Penthalaz, qui vous sera présenté en cours de l'année prochaine.

Pour notre commune, 29 élèves primaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 3'993.42/an

A Lussery-Villars, nous avons 1 classe qui est occupée pour les élèves de 3P-4P jusqu'à la mise à disposition des classes du Cheminet.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard, qui est en charge des bâtiments.

La présidence du Conseil intercommunal est tenue par Yvan Stutzmann.

### *ASICoPe*

L'établissement secondaire de Cossonay et Penthalaz PAM accueille les élèves de 9S à 11S de 17 communes sur le site du Pré aux Moines à Cossonay. La direction et le secrétariat se situent au collège du Pré aux Moines à Cossonay.

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année et 5 préavis lui ont été soumis par le Comité directeur. Le CoDir s'est réuni à 14 reprises durant l'année, en présentiel ou par vidéo conférence. Il a traité, tout au long de l'année, les sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations avec les communes.

Pour notre commune, 11 élèves secondaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 4'173.09/an.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

### *ASPIC*

Le complexe de la piscine des Chavannes à Cossonay a été ouverte en juillet 2021. 17 communes sont membres de l'association.

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année. Le CoDir s'est réuni à 11 reprises durant l'année.

Charges totales pour 2021 : CHF 483'560.--. Les coûts de l'ASPIC sont pris en charge par ASSICOV/ASIVenoge/ASICoPe.

Les habitants de Lussery-Villars peuvent profiter d'une réduction sur les entrées ou abonnements, à demander à la caisse.

### *AIPCV*

Le Conseil intercommunal a siégé 3 fois au cours de l'année. Le CoDir s'est réuni à 26 reprises durant l'année. Il s'est réparti le travail en créant différents groupes de travail : avenir du camping, droit de superficie, planning entretien des locaux, gouvernance et communications.

Pour notre commune : participation de CHF 6'926,70.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

Tous les rapports complets des associations intercommunales peuvent être consultés au bureau communal.

### *Transports scolaires*

Les transports sont assurés par MBC et CarPostal – Ce ne sont pas les communes qui gèrent directement les transports, mais le Codir des associations scolaires de l'ASIVenoge ou l'ASICoPE. Plusieurs problèmes liés au transport nous ont été signalés tout au long de l'année, la demande que cela ne se reproduise plus a été envoyée aux personnes responsables.

## **Sécurité publique**

### *Répondant communal*

La Municipalité a maintenu le dialogue ouvert, ponctué d'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens.



Le poste mobile de la Gendarmerie fait plusieurs fois halte sur notre Commune. Il est généralement stationné sur le parking de la Chapelle et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal.

### Contrôle radar

Plusieurs fois par année ont lieu des contrôles radar, généralement à la route d'Eclépens, ceux-ci sont mentionnés dans le bulletin communal, soit :

- 4 février : 178 véhicules ont été contrôlés et 3 conducteurs dénoncés.
- 10 mars : 179 véhicules ont été contrôlés et 4 conducteurs dénoncés
- 21 avril : 177 véhicules ont été contrôlés et 2 conducteurs dénoncés
- 30 août : 354 véhicules ont été contrôlés et 4 conducteurs dénoncés
- 4 octobre : 134 véhicules ont été contrôlés et 2 conducteurs dénoncés



### Police

Le règlement de police est en révision. Une commission nommée s'est réunie, sur les différents articles lors de plusieurs séances, à la suite de la proposition de la Municipalité.

### ORPC

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est nouvellement composé d'un Etat-major de bataillon (EM) et de 2 compagnies. Ces compagnies ont toutes la même structure avec :

- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine, ...),
- une section aide à la conduite (transmissions, collaborateurs Etat-major),
- une section appui (les pionniers) comprenant 4 groupes,
- une section assistance comprenant 3 groupes assistance et un groupe sanitaire/PBC (protection des biens culturels).

Fin 2021, ce sont 372 astreints qui composent ces formations, dont 18 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100 %, une secrétaire à 70 % et une collaboratrice administrative à 50 %.

Total des jours de service (tous services confondus) 4'114 pour 763 participants. 65'422 km kilomètres parcourus (tous services confondus).

Le rapport complet peut être consulté au bureau communal.

La sirène de la PC, située au collège a été remplacée et sera active pour les essais 2022.



### SDIS Venoge



La commune de Lussery-Villars est rattachée au Service Défense Incendie et Secours Région Venoge. Couvrant territorialement l'ensemble des communes qui formaient l'ancien district de Cossonay.

Pour Lussery-Villars, il y a eu 2 interventions (inondation et feu de ferme).

Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant ([www.sdis-venoge.com](http://www.sdis-venoge.com)) ou au bureau communal.

### Gestion des déchets

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du Canton.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont



arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2021, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants, bois etc. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne, 1,5 kg par année.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. La convention avec le périmètre arrivant à échéance, une nouvelle convention a été ratifiée cette année. De plus, le taux de fraude de notre Commune a été contrôlé et se situe à 0 %, soit en dessous du taux de fraude maximal de 3 % autorisé par la convention. Nous pouvons féliciter nos collaborateurs et les citoyens et citoyennes pour le travail accompli.

Enfin, en 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre commune détient dorénavant 18 actions de CHF 800.- soit CHF 14'400.- sur un capital-actions de CHF 6'800'000.- entièrement libéré.

En 2021, la pandémie de coronavirus n'a pas permis de tenir l'Assemblée générale en présentielle. Elle a eu lieu de manière scripturale sans la participation physique des actionnaires.

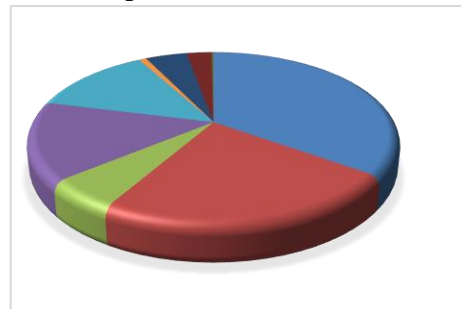
Le rapport complet de VALORSA SA peut être consulté au bureau communal.

Les taxes forfaitaires déchet sont fixées à CHF 100.- par an (TVA comprise) par habitant, un allègement de 50 % est octroyé aux enfants jusqu'à 16 ans. Les enfants jusqu'à 3 ans bénéficient de sacs gratuits (naissance 5 rouleaux de 35 lt et de 1 à 3 ans 2 rouleaux de 35 lt). Il a été distribué 85 rouleaux et 3 rouleaux pour les adultes avec certificat médical.

Tous les derniers samedis du mois, la déchetterie mobile est présente au parking de la Chapelle. Il peut être déposé les boîtes en fer blanc, l'aluminium, les piles, les huiles ainsi que le papier, le carton et les déchets encombrants.

Toute l'année, les bennes pour le verre et les déchets verts sont à proximité de la STEP. Pour la récolte d'habits TexAid, des containers existants sont à la Rue de la Dîme 2 (à proximité des containers enterrés) et à la Rue de Villars 10 (à l'extérieur de l'ancien éco-point).

Ordures ménagères	59,2 tonnes	125 kg/hab/an
Biodéchets	39,9 tonnes	84 kg/hab/an
Encombrants	9,6 tonnes	20 kg/hab/an
Papier-carton	25,3 tonnes	53 kg/hab/an
Verre trié	22,2 tonnes	47 kg/hab/an
Appareils électriques	1,3 tonnes	3 kg/hab/an
Bois	7,5 tonnes	16 kg/hab/an
Métaux	4,1 tonnes	9 kg/hab/an
PET	0,3 tonnes	1 kg/hab/an



Pour donner suite à un postulat déposé au Conseil général de décembre, la Municipalité établit un rapport sur l'élimination des déchets (déchetterie mobile) qui sera présenté dans le courant 2022.

## Services industriels

L'entreprise Tinguely a procédé à l'inspection par caméra de tronçons de différents endroits du réseau d'eaux claires et usées.

### Eau potable

La consommation en 2021 est de 36'403 m<sup>3</sup> soit 36'403'000 litres.

Selon les diverses analyses effectuées, l'eau est conforme aux normes en vigueur. Le relevé est affiché au pilier public et sur le site internet.

L'auto-contrôle a été effectué par le service de Consommation d'eau.



### Vy de Mauraz

Voici 6 ans que le réservoir et le réseau d'eau potable sont en activité. Petit rappel, les communes qui font partie de la convention signée en 2012 sont Cuarnens, La Chaux, Dizy, Cossonay, Gollion, Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Lussery-Villars. Le réseau de distribution intercommunal débute aux captages des sources, situés entre L'Isle et Cuarnens au lieu-dit les Mousses et Vuichime et s'étend jusqu'à Gollion, pour une branche et jusqu'à Lussery-Villars pour une deuxième branche. Sur son parcours, il alimente les autres communes du Groupement de la Vy de Mauraz. Ce réseau représente 22 kilomètres de conduite. Il est jalonné de plusieurs chambres de comptage.

Un travail de fond, sur l'impulsion de la commune de Lussery-Villars, est en cours pour la création d'une association intercommunale qui pourra gérer et investir pour la Vy de Mauraz.

### Réseaux d'égout, d'épuration

Différents travaux de réfection et d'entretien de collecteurs ont été réalisés comme chaque année. Les curages et des contrôles caméra ont été effectués dans les deux conduites d'évacuation et qui se situent sous le chemin de la Fusion et vers le lieu-dit « sous les Vignes ». Le but de ces contrôles est, premièrement de vérifier l'état des conduites, ce qui permet de planifier au mieux les entretiens futurs et deuxièmement de vérifier les infiltrations d'eau claire tout au long des conduites. L'eau claire en trop grande quantité est un souci pour le bon fonctionnement de la STEP.

### STEP Entente intercommunale

La station intercommunale d'épuration de la commune de Lussery-Villars est située près de la Venoge. Elle fut inaugurée le 1er avril 1991. Sa première mission était de traiter les eaux usées de la commune et desservir aussi une partie de la commune de Daillens (zone industrielle) et de La Sarraz (ancien manège). Ce raccordement de canalisations représente 5'430 mètres de collecteurs communaux d'eaux usées.

### Chiffres pour 2021 – Heures de travail 278 heures

Equivalent Habitant pour la Commune de Lussery-Villars	453
Equivalent Habitant pour la Commune de Daillens	250
Equivalent Habitant pour la Commune de La Sarraz	19
Total Equivalent Habitant raccordé	722
Arrivée eaux usées annuel	37'261 m <sup>3</sup>
Litres par année et par habitant	51'608 lt
Litres par jour et par habitant	141 lt
Consommation Electricité	47'084 kw
Boues déshydratée	256 m <sup>3</sup>
Boues sèche après déshydratation	23'420 kg
Déchets de dégrillage	790 kg
Pluviomètre	1'082 mm

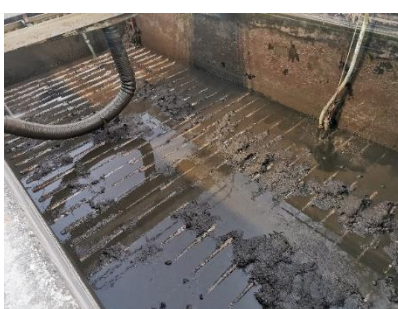


## Changement et rénovation à la STEP en 2021

8 février : nous avons reçu le matériel de laboratoire pour les analyses de l'amonyum, pH, O2 dissous mg/L.



3 avril : curage du bassin et changement les diffuseurs.



22 juin : première séance avec M. Dériaz de la maison AFRY pour les problèmes de l'amonyum dans la biologie.

6 août : début des problèmes avec la pompe SEEPEX pour l'extraction des boues dans la biologie.

17 septembre : changement des 3 courroies de la soufflante.

22 septembre : curage du bassin tampon.



Du 11 au 18 octobre : déshydratation des boues.



8 décembre : dépannage de la pompe SEEPEX pour l'extraction des boues dans la biologie. Changement du corps de pompe en usine



10 décembre remontage de la pompe SEEPEX et le 15 décembre changement du moteur.

23 et 24 décembre changement du thermique et de l'interrupteur.



En 2021, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée afin de bénéficier d'une assistance technique pour la STEP. Des analyses sont effectuées régulièrement par la DGE.

Nous devons notre infime reconnaissance à notre exploitant Guy Hildenbrand qui s'occupe de la STEP avec dévouement et son implication pour la bonne santé de notre station d'épuration. Un grand merci !

## Routes

### *Réfection des routes*

Le patrimoine routier de notre commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs, les chemins et les sentiers pédestres. Il nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien.

Chaque année, un entretien courant est prévu dans le village. En 2021, la réfection de la route sur une partie du tronçon à la route de Penthalaz a été exécutée, soit un gravillonnage.

Un travail important a été fait sur le pontage des fissures des routes communales et vicinales de la commune. Ceci était nécessaire pour éviter une dégradation trop importante des routes, qui aurait demandé un investissement plus important si on avait reporté ceci une année de plus.

De nouveaux collecteurs au chemin (AF) de la plaine ont été installés pour éviter l'accumulation d'eau à cet endroit et la détérioration de la route en béton.

## Eclairage public

Cela fait deux ans que nous n'avons plus de renouvellement de poteau ou tête d'éclairage. Après de nombreuses années d'investissement, par les budgets, pour changer progressivement les luminaires de la commune et ainsi obtenir une unité sur tout le territoire bâti, nous ne trouvons plus que dans une phase d'entretien du réseau.

Les lampes qui éclairent notre commune ne sont pas de la génération des LED mais, quand même de la nouvelle génération.

Depuis de nombreuses années, plusieurs discussions ont eu lieu au sein de la Municipalité pour savoir s'il fallait faire « le pas » vers le tout LED et ainsi s'offrir la possibilité de diminuer l'éclairage la nuit.

Naturellement, nous écoutons les retours de différentes communes qui ont fait le pas, tout en comparant la configuration du village (absence de trottoir, habitations proches de la route...) Nous nous devons de prendre en compte également l'évolution des éclairages publics solaires, afin de favoriser l'indépendance électrique. On ne peut attendre définitivement, mais actuellement nous nous trouvons dans un tournant énergétique.

Un test est en cours dans le village avec un poteau équipé de LED. Non, vous ne saurez lequel !! C'est à vous de le découvrir.

Les interventions d'entretien sont effectuées par l'entreprise Electrohms.



## Cours d'eau

### *Pac Venoge*

Un deuxième projet de revitalisation de la Venoge est en cours sur la partie aval de la rivière. Son emprise débutera à la hauteur de la chute pour finir juste avant le moulin.



Maintenant, l'Etat a compris qu'il valait mieux discuter avec la Municipalité avant l'avant-projet et d'élaborer ensemble un projet qui conviendrait à tout le monde. La Municipalité ne veut pas rentrer dans une longue procédure, comme la première revitalisation, qui peut durer jusqu'à cinq ans.

En conséquence, nous avons pu établir avec le canton un avant-projet qui prend en compte, dans les limites du possible, nos demandes.

Selon le dernier calendrier l'enquête publique serait pour 2022. Travaux prévus en 2023.

### *Canal du Moulin*

Plusieurs discussions entre MM Vion, propriétaire du Moulin et Hohl, représentant de la DGE ont eu lieu afin de discuter de la remise en fonction du canal. L'intégration du canal et de sa remise en eau dans le projet de revitalisation a été demandée au canton, qui l'a accepté.

## Parcs et promenades

### *Place de jeu*

Une nouvelle maisonnette et une balançoire ont été installées à la place de jeu pour la joie des petits. Le panier de basket à la place de la chapelle a été changé pour la joie des petits et grands.

### *Cimetières*

Des travaux d'entretien courant ont eu lieu aux cimetières de Lussery et de Villars. Des contacts avec des familles ont été entrepris pour les avertir qu'une mise à l'enquête pour une désaffectation d'anciennes tombes sur le cimetière de Lussery sera effectuée en 2022.

### *Fontaines*

Par période, les fontaines ne coulent plus, un drainage et nettoyage des canalisations ont été effectués. Nous profitons de vous rappeler que l'eau des fontaines provient des drainages des champs et que l'eau est donc non potable.

Nos fontaines continuent à être magnifiquement fleuries et arrosées par nos habitantes et employés. Un grand merci de rendre ces endroits agréables !



## Sécurité sociale

### Dons aux institutions

En 2021, la Municipalité a octroyé une aide financière sous forme de dons aux institutions suivantes pour un montant total de CHF 1'600.--.

- ASSOCIATION DES MAÎTRES AGRICULTEURS
- GIRON DU PIED 2020 MONNAZ
- CARITAS VAUD
- LIGUE VAUDOISE CONTRE LE CANCER
- ASSOCIATION ROMANDE ARFEC
- ASSOCIATION DES AMATEURS DE BON SON
- CSP VAUD
- PRO SENECTUTE VAUD
- MYRUN4HELP
- SOCIETE SUISSE DE LA SCLEROSE
- FONDATION PRO-XY



La Municipalité accorde aux sociétés sportives, culturelles ou autre qui en font la demande une participation financière en faveur des jeunes de CHF 80.-- par enfant, jusqu'à 16 ans et ce, pour autant que nous recevions la liste de leurs membres qui habitent la commune.

L'édition 2021 Passeport Vacances de Cossonay a bénéficié d'un don de CHF 200.--. Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Il a aussi été versé CHF 500.-- pour soutenir la rénovation du cinéma d'Echallens.

La commune de Lussery-Villars s'est associée à la campagne nationale « 1 tulipe pour la vie » initiée en 2018 en faveur de la lutte contre le cancer du sein.



### Plan canicule

La Municipalité a conduit l'opération de prévention liée au plan canicule de Vaud pour l'été 2021. 34 personnes répondaient aux critères de « personnes vulnérables » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir les personnes âgées de plus de 75 ans. **6 personnes** sont concernées et ne bénéficient pas de visite du CMS. Le plan canicule n'a pas été déclenché.

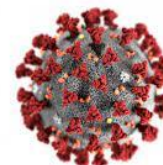
### Pandémie du COVID-19

À la suite des différentes mesures édictées par la Confédération et le Canton, la Municipalité a pris un grand nombre de décisions tout au long de l'année afin de limiter la propagation du Coronavirus.

Elle a notamment :

- eu des contacts téléphoniques avec les personnes âgées de plus de 65 ans,
- décidé de la fermeture ou de mise en place de restrictions concernant la location des salles communales et du local des jeunes de l'abri,
- annulé des manifestations,
- réaménagé le bureau du contrôle des habitants,
- procédé à la désinfection de la salle de classe.

COVID-19



### Réseau AJERCO

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année et 6 préavis lui ont été soumis par le Comité Directeur. Le CoDir s'est réuni à 9 reprises dont 3 par vidéo conférence.

Pour notre commune, 16 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 12 enfants sont placés en accueil familial. 23 enfants étaient en liste d'attente en février 2021.

Le rapport complet peut être consulté au bureau communal.

## ARASPE

L'antenne de Penthalaz a été fermée et pour la région, le bureau est à Echallens.

### *Transports accompagnés*

Pour donner suite à la dissolution de l'Entraide Familiale de la région de Cossonay, les communes de la PPDLV, avec la commune de Cossonay, ont décidé de ne pas laisser tomber cette activité qui est très appréciée par nos habitants de toute la région.

Pour rappel, les chauffeurs étaient bien souvent des bénévoles. Nous avons participé à la réflexion de savoir comment gérer ces transports. Il est apparu que ce n'est pas aux communes de gérer ces transports, une approche a été faite avec la Croix-Rouge, qui a accepté de prendre le contrat de transport et gestion. Une proposition a été transmise aux autres communes du Pied du Jura pour y participer financièrement, de nombreuses se sont jointes à nous.

Cette partie du dicastère comprend également la vérification de demandes de prestations complémentaires auprès de l'Agence d'assurances sociales d'Echallens jusqu'à fin 2021. La participation aux séances des EHNV et de Réseau Santé Région Lausanne notamment.

En ce qui concerne l'ARASPE, le rapport de gestion peut être consulté dans son intégralité au bureau communal.

## PPDLV



Comme à l'accoutumée, des rencontres PPDLV et Venoge 6 ont été organisées. Ces réunions sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs.

Plusieurs sujets sont traités lors de ces séances de travail. Les constructions pour l'ASIVenoge y sont les plus abordées.

### *Bibliothèque intercommunale de la Venoge*

La bibliothèque intercommunale s'est faite une bonne réputation, elle contribue à assurer le lien entre nos communes. Elle est bien fréquentée puisqu'elle compte 264 abonnés. Au total 11'090 documents (sans ebooks : 106 et 5 liseuses). Nombre de prêts annuels : 30'692 documents. Pour la commune de Lussery-Villars, 12 abonnés et 1'121 prêts. L'offre de livres est régulièrement actualisée.



La bibliothèque ouvre ses portes deux samedis par mois. Les bibliothécaires multiplient leurs animations, comme le samedi des bibliothèques, BiblioBrico et Tapas'Livres, rendant ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.

Des boîtes à livres sont installées dans les quatre communes PPDLV.

Toutes les statistiques peuvent être consultées au bureau communal.

### *Local des jeunes*

Après une longue fermeture liée au COVID, le local a réouvert ses portes en septembre 2021. La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler. Les jeunes trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent. Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative. Ce sont 106 jeunes de la région qui fréquentent les lieux. En 2021, pas de jeunes de la commune. A notre grand regret.

**LOCAL DES JEUNES**

### *Bus PDDL*

Quel plaisir de voir rouler ces bus tout au long de la journée dans notre commune. Nous ne pouvons que remercier les communes partenaires, car sans elles il faut être conscient que l'on n'aurait rien ou pas grand-chose. Nous ne prenons qu'une petite partie en charge, environ 7 % de la facture totale. Cependant nous avons plus de lignes qui desservent notre village au prorata de ce que nous payons. Grâce à une bonne entente au sein des Municipalités, nous arrivons à garder ce coût bas pour notre commune pour l'année prochaine.

Au niveau des réparations, nous avons dû changer une boîte à vitesse sur un des bus et quelques entretiens sur les portes latérales.

Comme vous avez pu le remarquer les horaires ont été modifiés sur la fin de l'année afin d'optimiser au mieux les liaisons.

Une convention entre les 4 communes a été établie pour que la commune de Penthaz reprenne la gestion du personnel.

Nous tenons à relever l'efficacité de la brigade des chauffeurs et nous les remercions pour leur disponibilité, leur ponctualité et leur politesse.

### *Ludothèque intercommunale de la Venoge*

Située à Cossonay dans le bâtiment du Pré-aux-Moines, sous le restaurant. L'équipe composée d'une ludothécaire et de plusieurs bénévoles se font un plaisir de conseiller sur le choix d'un ou plusieurs jeux parmi l'assortiment de plus de 800 jeux répartis par catégorie d'âge. Il est proposé également des jeux d'extérieur et des jouets pour Tout-Petits.



### **Société de tir**

La commune de Lussery-Villars est rattachée à la société de tir de La Sarraz avec les communes de Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny et Pompaples. Un tir des Municipalités est organisé au mois de septembre. C'est l'occasion de se rencontrer et d'évaluer nos qualités de tireurs.

### **Terrain communal**

La commune loue à nos agriculteurs dans la commune 102'714 m<sup>2</sup> au total.

Les baux ont été résiliés au 31.12.2021 et une nouvelle répartition des parcelles communales sera réalisée à partir du 1er janvier 2022.

### **Forêts**

Notre commune fait partie du Groupement forestier du Sépey-Mormont avec les communes de Bettens, Bournens, Boussens, Cossonay, Daillens, Dizy, Eclépens, Gollion, La Chaux, La Sarraz, Orny, Penthalaz et Pompaples.

La surface forestière totale (privé et commune) est de 30 hectares.



Pas de frais d'entretien et de coupe de bois en 2021.

Pas de demande d'abattage d'arbre sur la commune.



## Bâtiments communaux



### *Maintenance et transformations*

Les travaux d'entretien et de transformation ont été élaborés selon le budget annuel, en fonction de l'état général des bâtiments et selon les demandes des utilisateurs.

### *Gestion des bâtiments communaux*

La gérance des bâtiments communaux est confiée à Publiaz pour les appartements du vieux collège (pl. de Lussery 4), du collège (rte d'Eclépens 2), du bâtiment Grob (pl. de Lussery 4), de la maison de commune (rue de Villars 10) et de la salle des Vergers (Eclépens13). Pour donner suite au départ de M. Bertschy, l'appartement à la maison de commune n'a pas été reloué, étant donné que le projet de transformation du bâtiment est en élaboration. La demande de permis de construire a été déposée en décembre pour la transformation et agrandissement du bâtiment, soit création d'un appartement au rez et d'un garage enterré et pose d'une PAC. Le bureau Erbat Sàrl est mandaté pour ce projet.

### *Vieux-collège (Place de Lussery 4)*

Peu de travaux d'entretien ont été effectués. Seuls les échangeurs de chaleur sur la chaudière ont été remplacés.

### *Auberge communale (Dîme 2)*

Au début de l'année, nous avons soutenu les restaurateurs de la même manière que l'année passée, à la suite de la fermeture obligatoire pour raison de COVID-19.

Les tenanciers ont repris le logement de l'Auberge en été. Ce dernier a subi d'importants travaux de rénovation. Réfection de la cuisine (meubles et appareils compris); changement de planchers dans les chambres, le hall et palier ; la salle de bain dans sa totalité ; peintures dans tout l'appartement et les couloirs.

Pour la partie du restaurant, au niveau du matériel, nous avons changé le lave-linge professionnel. Nous remercions Marion et Jacky pour le soin et l'entretien qu'ils apportent à ce lieu.

### *Salle des Vergers (Eclépens 13)*

La salle des Vergers a été utilisée : 48 fois. Lors des réservations, il est exigé une inscription sur la plateforme POCAMA afin de simplifier l'autorisation et la délivrance de permis temporaire. A l'exception de la location du refuge.

La salle des Vergers est occupée également pour des cours Pilates le jeudi soir et diverses séances d'associations.

### *Collège (Eclépens 2)*

Peu d'entretien a été nécessaire, seul un lavabo des WC filles a été changé.

### *Abri PC*

La protection civile a procédé au contrôle de notre abri PC. Des travaux ont été nécessaires afin de le remettre aux normes.

Un local a été mis à disposition des jeunes de la commune. Une charte avec les conditions d'utilisation a été établie entre les deux parties afin de respecter l'endroit.

Pendant le printemps, la Guggenmusik de Penthaz a bénéficié du local pour leur répétition.

Un accord pour une prestation gratuite pendant une fête dans la commune était la seule demande de la municipalité.

## Règlements en vigueur

Règlement	Adoption
Conseil Général	21.06.2016
Gestion des déchets	09.11.2012
Plan général d'affectation et police des constructions	09.10.2006
SDIS	29.06.2005
Cimetières	30.04.2003
Fichiers informatiques et protection des données personnelles	18.12.1996
Police – en révision	19.11.1993
Tarifs et émoluments du contrôle des habitants	13.01.2022
Evacuation et épuration des eaux	23.08.1989
Distribution de l'eau et tarifs	04.09.2017
Subventionnement des études musicales	21.06.2016
Règlement des arbres et plan de classement	14.08.2013
Règlement sur la taxe de séjour	12.02.2008
Refuge	23.05.2016
Salle des Vergers	23.08.2011

Seul le règlement de l'évacuation et épurations des eaux est à réviser. Ceci sera fait pendant cette législature.

La Municipalité exprime ses vifs remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de la commune et pour leur travail accompli durant l'année écoulée. Elle remercie également les Conseillères et Conseillers généraux pour leur engagement, ainsi que pour la confiance entretenue avec la Municipalité.



## Deuxième partie – Comptes 2021

### Préambule et bases légales

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021.

Le bilan et le compte d'exploitation sont établis conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. De même, chaque poste des comptes de fonctionnement est comparé avec le résultat de l'année précédente et le budget de l'exercice concerné.

Comme les règles régissant la tenue d'une comptabilité l'exigent, la concordance des soldes des relevés de comptes postaux et bancaires avec ceux ressortant des comptes tenus par la bourse communale a été vérifiée.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire qui est chargée de la révision de nos comptes, a effectué son contrôle le 5 mai 2022.

### Comptes 2021 – résultats principaux des comptes 2021

Ceci exposé, nous vous prions de trouver ci-après les résultats principaux des comptes 2021 :

- Bilan

	<u>01.01.2021</u>	<u>31.12.2021</u>		<u>Evolution</u>
Total de l'actif	3'206'053.77	3'303'942.44	+	97'888.67
Capital	277'026.15	266'639.82	-	10'386.33

- Comptes d'exploitation

Excédent de charges 2021 selon comptes	CHF	-10'386.33
Excédent de charges 2021 selon budget	CHF	-60'200.00
<b>Revenus supplémentaires 2021 par rapport au budget</b>	<b>CHF</b>	<b>49'813.67</b>

<u>Exercice 2021</u>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Impôt sur le revenu des personnes physiques	<b>CHF 1'043'169.63</b>	CHF 950'000.00

<u>Exercice 2020</u>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Impôt sur le revenu des personnes physiques	<b>CHF 828'023.56</b>	CHF 950'000.00
Résultat	<b>CHF 6'433.76</b>	CHF -217'050.00

- Amortissements et fonds de réserve 2021

#### AMORTISSEMENT 2021

- Dégrév./défalcation impôts	CHF	16'121.17	
- Amort./pertes sur débiteurs	CHF	1'258.00	
- Réseau d'eau Vy-de-Mauraz	CHF	28'000.00	
- Bâtiment des Vergers	CHF	46'665.00	
- Mise en conformité WC Auberge	CHF	2'090.00	
- Actions Valorsa (selon nouvelle répartition)	CHF	1'600.00	
<b>Sous-total</b>			<b>CHF 95'734.17</b>

#### PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS DE RÉSERVE 2021

- Réserve pertes/débiteurs impôts	CHF	-6'500.00	
<b>Sous-total</b>			<b>CHF -6'500.00</b>

#### ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RÉSERVE 2021

- Réserve pour répartitions intercommunales	CHF	137'000.00	
- Financ. spéciaux, service des eaux	CHF	29'516.15	
<b>Sous-total</b>			<b>CHF 166'516.15</b>

<b>TOTAL</b>			<b>CHF 255'750.32</b>
--------------	--	--	-----------------------

- Résultat détaillé

	<b>COMPTES</b>		<b>BUDGET</b>	
Résultat 2021 avant amortissements	CHF	245'363.99	CHF	-51'300.00
Dégrév./défalcations impôts/Amort.	CHF	-17'379.17	CHF	-20'000.00
Amortissement	CHF	-78'355.00	CHF	-76'800.00
<b>Résultat après amortissements</b>	<b>CHF</b>	<b>149'629.82</b>	<b>CHF</b>	<b>-148'100.00</b>
Prélèvement rés. pour bâtiments 9282.500			CHF	61'000.00
Prélèvement rés. Travaux divers 9282.8			CHF	30'000.00
Prélèvement fin. spéc., déchets 9280.4			CHF	8'350.00
Prélvmnt aux rés. pertes/déb. impôts 9282.12	CHF	6'500.00		
Attribution fds réparts intercomm 9282.210	CHF	-137'000.00		
Attrib. aux fin. spéc., service des eaux 9280.1	CHF	-29'516.15	CHF	-11'450.00
<b>BÉNÉFICE (+) / PERTE (-)</b>	<b>CHF</b>	<b>-10'386.33</b>	<b>CHF</b>	<b>-60'200.00</b>

Comptes 2021 - Présentation succincte											
		Charges		Revenus				Charges		Revenus	
		Comptes	Budget	Comptes	Budget			Comptes	Budget	Comptes	Budget
10	Autorités & Municipalité	99 292.75	84 250.00	12 180.05	5 000.00						
11	Administration	287 592.70	277 750.00	131 505.00	113 950.00						
15	Assoc. cultur., loisirs et dons	31 308.60	31 900.00	-	-						
16	Tourisme	4 590.00	4 700.00	288.00	200.00						
18	Transports Publics	38 061.00	37 200.00	-	-						
19	Informatique	31 652.05	26 500.00	-	-	Administration gén.	492 497.10	462 300.00	143 973.05	119 150.00	
20	Contentieux	955.65	800.00	-	-						
21	Impôts	164 001.80	32 000.00	1 315 203.54	1 173 250.00						
22	Service financier	313 493.60	305 500.00	245 525.70	234 100.00						
23	Amortissements et réserves	2 858.00	-	13 545.50	-	Finances	481 309.05	338 300.00	1 574 274.74	1 407 350.00	
31	Domaines	1 111.00	2 200.00	4 443.00	4 600.00						
32	Forêts	1 490.45	4 900.00	-	-						
351	Auberge communale	48 124.50	51 700.00	30 000.00	63 000.00						
352	Vieux-Collège	8 008.95	6 600.00	23 259.20	22 700.00						
353	Collège	23 845.60	25 200.00	56 005.95	55 450.00						
354	Chapelle	2 905.55	5 550.00	-	-						
355	Bâtiment "La Tanière"	25.05	250.00	-	-						
356	Maison de commune	12 545.55	17 600.00	13 800.00	18 000.00						
357	Abri Pci	6 855.40	4 050.00	-	-						
359	Refuge	2 957.65	5 450.00	4 400.00	3 000.00						
360	Bâtiment des Vergers	96 156.40	100 850.00	31 300.00	60 800.00						
361	Bâtiment Grob	2 532.60	3 800.00	19 260.00	18 800.00	Domaine et bâtiments	206 558.70	228 150.00	182 468.15	246 350.00	
42	Urbanisme	29 050.25	40 000.00	-	-						
43	Routes	84 177.25	85 350.00	2 796.10	30 500.00						
44	Parcs Promenades Cimetières	8 911.60	8 500.00	-	-						
45	Ordures Ménagères & déchets	75 185.98	71 000.00	70 749.40	71 000.00						
46	Epuration	71 613.35	60 050.00	47 113.55	49 000.00						
47	Cours d'eau	-	1 000.00	-	-	Travaux	268 938.43	265 900.00	120 659.05	150 500.00	
51	Enseignement primaire	142 782.08	160 800.00	-	-						
52	Enseignement secondaire	54 847.29	66 450.00	-	-						
54	Orientation professionnelle	708.85	650.00	-	-						
58	Temples & Cultes	2 676.70	5 000.00	-	-	Instruct. publ. et culte	201 014.92	232 900.00	-	-	
60	Administration	52 052.10	50 850.00	3 475.00	2 500.00						
64	Service des inhumations	35.95	1 500.00	-	-						
65	Service du feu	15 052.70	13 900.00	-	-						
66	Protection civile	10 364.00	11 500.00	-	-	Police	77 504.75	77 750.00	3 475.00	2 500.00	
71	Régionalisation Aide Sociale	87 186.37	108 050.00	-	-						
72	Prévoyance sociale cantonale	220 227.00	272 700.00	-	-	Sécurité Sociale	307 413.37	380 750.00	-	-	
81	Service des eaux	94 524.00	80 100.00	94 524.00	80 100.00	Service Industriels	94 524.00	80 100.00	94 524.00	80 100.00	
						TOTAUX	2 129 760.32	2 066 150.00	2 119 373.99	2 005 950.00	
						Excéd. charges/revenus			-10 386.33	-60 200.00	



## CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apportent une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu le préavis municipal no 01/2022,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'adopter le rapport de gestion 2021,
2. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2021,
3. de virer l'excédent de charges de CHF 10'386.33 au compte Capital,
4. de donner décharge à la Municipalité, à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2021.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2022.

### MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud